

Coton: aide à la production

1999/0202(CNS) - 15/02/2001 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Efstratios KORAKAS (GUE/NGL, Gr), le Parlement européen estime qu'il est indispensable d'améliorer le régime du coton dans ses modalités actuelles si l'on veut sauvegarder cette culture dans l'Union européenne, les revenus des producteurs de coton et l'activité de l'industrie d'égrenage. Le Parlement demande un ajustement des quantités nationales garanties de coton non égrené en fonction de la production réelle de chaque État membre afin d'éviter les distorsions dans le fonctionnement du stabilisateur budgétaire, ainsi que des pressions sur les exploitations agricoles présentant une production déficitaire caractéristique des régions structurellement défavorisées. Le Parlement demande le relèvement du prix d'objectif à 117 euros/100 kg et du prix minimal à 111 euros /100 kg afin de garantir le revenu des producteurs de coton qui a chuté d'environ 10% au cours de la période 1995-2000. Le Parlement insiste enfin sur la nécessité de mettre en oeuvre des actions à caractère environnemental en vue notamment de réduire l'utilisation des eaux d'irrigation, de fertilisants ou de produits phytosanitaires.